



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 juillet 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	59

Date de convocation

29 juin 2023

Transport – Convention de mise à disposition de matériel billettique Oûra à AH Tourisme et reversement de recettes

**N° de la délibération
2023-437**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT, M. Claude FOUREL,

Une convention tripartite entre la Région AURA, l'Office de Tourisme Ardèche Hermitage, et ARCHE Agglo définit les conditions dans lesquelles l'office de tourisme assure la vente des titres de transport régionaux pour le compte de la Région AURA. Elle précise le rôle de chaque partie.

Les missions de la Région :

- ✓ mise à disposition du matériel Oûra (Terminal Point de Vente (TPV) pour distribuer les titres, une imprimante A4 (impression facture, ...), une box fournie par Orange pour la connexion réseautique,
- ✓ commissionnement pour les missions effectuées par l'Office de Tourisme de Tournon/Rhône

Les missions de l'Office de Tourisme :

- ✓ créer et vendre des cartes Oûra,
- ✓ créer et gérer les dossiers clients,
- ✓ vendre tout ou partie de la gamme tarifaire des Cars Région Ardèche et Drôme,
- ✓ informer et promouvoir le réseau.
- ✓ Pour cela, du personnel qualifié sera affecté à l'exécution de ce service ;

La durée de la convention est fixée du 1^{er} septembre 2023 jusqu'en août 2025.

Les recettes perçues par l'Office de Tourisme seront reversées tous les mois.

La convention prévoit le versement annuel d'une commission correspondant à 3,5% du montant total des ventes.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence Aménagement de l'espace communautaire à travers notamment l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

Considérant la convention de mise à disposition de matériel billettique Oûra destinée à assurer la vente des titres de transport régionaux par AH Tourisme et reversement de recettes ;

Considérant l'avis de la commission Aménagement transport du 27 avril 2023 ;

Considérant l'avis du bureau du 29 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention tripartite avec la Région AURA et AH Tourisme pour la mise à disposition de matériel billettique OûRA destiné à la vente des titres de transports par AH Tourisme et reversement de recettes ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 5 juillet 2023.